

COLLECTIVITE CORSE, ATELIER 1 - SAMEDI 2 DECEMBRE 2023

SALLE/ADRESSE :	Bastia – Corse
PARTICIPANTS :	Session 1 : 22 participants / Session 2 : 17 participants
DÉBUT > FIN :	Session 1 : 15h36 à 16h40 / Session 2 : 16h47 à 17h23

Intervenants :

M.	Étienne BALLAN	CNDP
Mme	Marine DEDEKEN	DMLC
M.	Benoît RODRIGUES	DIRM
M.	Jean-Michel CULIOLI	Office de l'environnement de Corse

Renforcer la protection du milieu marin : quelles zones, quelles règles et quels moyens ?

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Première session

M. Étienne BALLAN – CNDP

Je vais ouvrir la présentation. Je vais juste dire un mot d'abord. L'idée est d'écouter deux personnes qui vont présenter leur expérience, d'une part sur les aires marines protégées, notamment au niveau de la Corse, ce sera Monsieur CULIOLI, et la Direction de la Mer et du Littoral Corse qui va présenter l'état des réflexions, le point de vue de l'État sur ces questions.

Nous avons deux acteurs majeurs de la protection de la biodiversité, l'État et la collectivité. Nous allons les écouter. Ils vont chacun prendre 7 à 10 minutes maximum et cela va nous permettre vraiment de partager la mise de fond sur ce sujet des aires marines protégées. Je vous laisse la parole, si vous voulez bien venir.

Mme Marine DEDEKEN – Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC)

Bonjour à tous. Je me présente. Je m'appelle Marine DEDEKEN. Je suis chargée de mission sur la protection de la biodiversité marine et des politiques maritimes intégrées au sein de la Direction de la Mer et du Littoral de Corse. Avant de pouvoir échanger tous ensemble, nous avons souhaité vous présenter un petit peu plus en détail que ce qu'avait fait Marion BRICHET tout à l'heure, ce qu'étaient les zones de protection fortes et comment elles pouvaient éventuellement répondre à notre question de renforcement de la protection du milieu marin.

Avant de rentrer dans ces critères, ce qu'il faut comprendre, c'est que ces zones de protection forte ne seront pas une nouvelle catégorie d'aires protégées ou d'aires marines protégées en ce qui nous concerne, que ce soit du foncier, du contractuel ou du réglementaire. Nous sommes plutôt dans une logique de labellisation, c'est-à-dire que l'on souhaite reconnaître, sur un espace donné, la possibilité d'avoir une protection qui serait efficace, sur des enjeux écologiques, aussi une donnée. Nous reconnaissons aussi l'exemplarité de la gestion mise en place.

Une loi, climat et résilience, a été traduite dans le Code de l'environnement et a donné lieu aussi à un décret qui date d'avril 2022 et qui a permis de définir réellement ce qu'est une zone de protection forte et comment nous allons pouvoir les mettre en place sur notre territoire.

Pour ce faire, cela doit répondre à trois critères pour être zone de protection forte et pour être labellisée comme telle :

- Le premier critère concerne les pressions, à savoir réduire les pressions significativement, voire les supprimer ou les réguler, et notamment les pressions qui auraient une atteinte sur la protection de nos enjeux écologiques.
- Le deuxième critère va être d'avoir des mesures de gestion qui seront traduites dans un plan de gestion. Nous sommes plutôt en train d'essayer de viser des zones qui seraient déjà mises en gestion, plutôt des aires marines protégées.
- Le troisième critère demande d'avoir un dispositif opérationnel de contrôle sur ces mesures de gestion.

Cela veut dire que pour être labellisé zone de protection forte, il faudra répondre à ces trois critères.

Comment cela se passe-t-il au niveau de la reconnaissance des zones de protection forte ? Il faut savoir déjà que ce sont des travaux qui sont pilotés par la préfecture maritime dans chacune des façades, soit des aires marines protégées sont créées suite au décret. Dans ce cas-là, pour certains outils qui seraient juridiquement forts, notamment des cœurs de parcs nationaux, des zones de protection renforcées au sein de réserves naturelles ou des arrêtés de protection, nous aurions une reconnaissance qui serait automatique. Cela concerne ce qui serait créé après 2022. Pour ce qui aurait été créé avant le décret, il y a une sorte de reconnaissance de droits sur des candidatures pour ces mêmes outils juridiques. Nous verrons après ce que cela a donné en Corse.

Ensuite, nous allons avoir une logique d'analyse au cas par cas. Pour d'autres enjeux qui seraient écologiquement importants, nous allons pouvoir regarder scientifiquement si nous pouvons répondre aux trois critères que j'ai évoqués juste avant. Si l'on peut répondre à ces trois critères, la préfecture maritime fera remonter, au ministère, d'éventuelles propositions qui valideront ou non ces propositions, tout cela dans l'idée d'atteindre les cibles dont nous avons parlé.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Ces cibles viennent d'enjeux et de stratégies qui sont à la fois internationales et européennes, mais en France, elles viennent notamment de la stratégie nationale pour les aires protégées qui est jusqu'à 2030 et qui visait à protéger 30 % du territoire – marin, terrestre, métropole, outre-mer – en aires protégées. Cette cible a été atteinte. En revanche, parmi ces 30 %, nous souhaitons aussi protéger 10 % en protection forte – ce que l'on vient d'évoquer, soit terre, mer, outre-mer, et métropole. Actuellement, nous sommes environ à 4 %.

Si nous regardons maintenant ce qui nous intéresse en Méditerranée, le Président de la République, lors du Congrès mondial de la nature de l'IUCN en 2021, a évoqué une cible qui est cette fois de 5 %, qui est une cible intermédiaire puisqu'elle est à 2027. L'idée est d'atteindre 5 % des eaux maritimes sous souveraineté, juridiction française en Méditerranée en protection forte d'ici 2027. Comme l'a dit Marion tout à l'heure, nous avons actuellement 0,22 %. Il nous reste donc encore un gros travail à fournir.

En Corse, nous avons pour l'instant 8 zones qui sont labellisées ou qui sont en cours de labellisation, qui nécessitent donc encore des validations au niveau ministériel. Nous avons l'arrêté de protection de biotope au niveau de la plateforme récifale de la Roya à Saint-Florent, qui est dans le parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate. Nous avons le cantonnement de pêche de Saint-Florent, Farinole et Nonza, qui est également au sein du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, et le cantonnement de pêche de Porto-Vecchio, des zones de protection renforcée, qui sont toutes les deux au sein de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, et la zone de non-prélèvement au sein de la réserve naturelle de Scandola. Pour l'instant, ce sont les zones qui sont déjà labellisées ou qui sont en cours de labellisation.

Cette carte vous a déjà été présentée par Marion. Je vais plutôt passer à la slide suivante pour zoomer sur la Corse et sur ce qui nous intéresse. La préfecture maritime a souhaité, pour que l'on puisse discuter, proposer cette carte d'entrée de débat avec des zones déjà pré-identifiées qui pourraient être pressenties pour être labellisées en zone de protection forte. En orange, nous retrouvons nos zones qui sont déjà labellisées ou en cours de labellisation. Nous retrouvons également d'autres zones, notamment les périmètres d'ensemble des réserves naturelles marines de Corse, l'ensemble de l'habitat herbier de posidonie – que l'on ne visualise pas très bien, mais qui est bien présent tout autour de la Corse – des sites Natura 2000 qui ont un enjeu au large habitat, le récif du mont sous-marin au niveau de l'Agriate et de même au niveau d'Ajaccio et des écosystèmes marins vulnérables qui sont des écosystèmes qui ont été cartographiés par l'Ifremer récemment et qui font appel à de l'occurrence, c'est-à-dire à la présence d'espèces particulières, fragiles et indicatrices de ces écosystèmes marins, soit généralement des espèces de coraux profonds, en général de crinoïdes ou autres cnidaires. J'ai oublié les têtes de canyons sous-marins et les anneaux coralligènes du Cap Corse, au nord-est de la Corse, qui sont des formations géologiques exceptionnelles.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Pourriez-vous nous redire à quoi correspondent les couleurs ? Nous ne voyons pas la légende.

Mme Marine DEDEKEN – Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC)

En orange, c'est ce qui est déjà labellisé ou en cours. Nous ne la voyons pas bien, mais il y a la RNS, la réserve naturelle de Scandola. En bleu, ce sont des zones Natura 2000 au large avec un enjeu habitat, un enjeu récif. En rose, ce sont les périmètres d'ensemble des réserves naturelles. Il y a une erreur. Ça ne devrait pas être rose parce qu'il n'y a pas encore de réserves au niveau des anneaux coralligènes du Cap Corse. Là, c'est la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio. En jaune, pour la dernière catégorie, nous sommes sur des écosystèmes marins vulnérables qui ont été cartographiés récemment par l'Ifremer, en 2021. Scandola y est, mais elle est tellement petite que nous ne la visualisons pas.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Parfait. Y a-t-il des questions de précisions ? Vous retrouvez-vous à peu près dans la carte et dans ce que cela veut dire ?

M. Julien COLLET – intervenant dans la salle

À Scandola, le périmètre renforcé de protection au maximum est tout petit. Cela correspond aux chiffres que nous avons là, mais le reste de Scandola ne devrait-il pas être en rouge ?

Mme Marine DEDEKEN – Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC)

Il y est, mais il n'est vraiment pas visible à l'échelle de la carte. Il a été prévu dans nos analyses au cas par cas, pour voir si nous pouvions labelliser l'ensemble de la réserve naturelle de Scandola. Pour l'instant, ce qui a été labellisé, c'est la zone dont vous parlez qui est très réduite, la zone de non-prélèvement que l'on appelle « zone intégrale » dans le jargon.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Y a-t-il d'autres questions de précision ?

M. SERAFINI – intervenant dans la salle

En chiffres, combien cela représente-t-il pour la Corse ? C'est 0,22 % pour la Méditerranée, mais combien pour la Corse ?

Mme Marine DEDEKEN – Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC)

Je ne saurai pas vous répondre. Cette cartographie a été effectuée par la préfecture maritime et ces calculs n'ont pas été faits. À vue d'œil, quand on regarde la Corse sur la slide d'avant par rapport au reste de la Méditerranée, on se rend bien compte que la contribution de la Corse sera assez importante ou, en tout cas, a été pressentie comme importante, pour l'instant.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Sur cette question, je me permets de demander une précision à Benoît. L'ensemble de ce qu'il y a sur la carte au niveau de toute la façade Méditerranée – qui n'est qu'une carte d'enjeux – représente-t-il les endroits où l'on se pose la question de faire de la protection forte ou non ? Si nous reprenons la carte, cela passe à peu près à 7 %, au total.

Mme Marine DEDEKEN – Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC)

Sur la carte d'avant, ce qui a été cartographié représente 7,5 %. Nous sommes à un peu plus de 5 % pour aussi vous permettre de prioriser éventuellement certaines zones qui seraient affichées par rapport à d'autres. Comme l'avait dit Marion, ce n'est pas parce que nous avons affiché ces zones que vous ne pouvez pas faire d'autres propositions. Pour l'instant, rien n'est figé.

M. Éric DURIEUX – Enseignant chercheur à l'Université de Corse

Nous voyons beaucoup de zones cartographiées, beaucoup sont assez au large. Je me posais la question de zones un peu plus côtières, notamment la prise en compte de certaines zones Natura 2000. Il faut voir sur quelles portions, mais notamment du grand herbier de la plaine orientale. Est-ce une stratégie d'être plus au large ? Cela se voit très bien sur le golfe du Lion, mais également en Corse.

Mme Marine DEDEKEN – Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC)

Je ne peux pas parler pour la préfecture maritime qui est absente, mais effectivement, on voit bien que les zones sont plus au large. Probablement aussi parce que la question se pose des activités qui sont beaucoup plus nombreuses sur les côtes et donc d'un pas de temps qui sera certainement plus long pour arriver à réguler ces activités, à réfléchir au couple, pression, enjeux, impact. Je pense que dans une première stratégie et dans une première phase de labellisation, nous avons d'abord visualisé le large. Cela n'exclut pas que ces enjeux vont probablement augmenter et il faudra réfléchir à terme sur ces zones plus anthropisées, où il y a plus d'activité.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Monsieur DURIEUX, votre question est-elle due au fait que vous pensez qu'il y a plus d'enjeux ? C'est ce que je comprends. Plus d'enjeux sur la bande côtière, c'est ce que vous vouliez dire ?

M. Éric DURIEUX – Enseignant chercheur à l'Université de Corse

Bien sûr. Il y a des enjeux environnementaux et écologiques sur la zone côtière.

M. Étienne BALLAN – CNDP

La question du zonage des lieux est complètement ouverte dans le débat. Par rapport à ce qu'a dit la représentante de l'État à l'instant et ce que vous venez de dire, Monsieur DURIEUX, il est tout à fait possible de dire qu'il faut réorienter pour être plus près de la côte, parce que c'est là que les choses se jouent. Dans cet atelier et comme dans tout le débat public, n'hésitez pas à faire des propositions plus concrètes. Nous allons écouter Monsieur CULIOLI du côté Office de l'environnement et la vision que vous pouvez avoir sur ces questions cartographiques et pas que. Peut-être aussi sur les moyens de surveillance et sur les activités concernées. Ensuite, nous pourrions peut-être continuer le débat sur les localisations. Cela vous convient-il ? À moins qu'il y ait encore des questions sur la présentation de l'État.

M. Gérard ROMITI – Intervenant dans la salle

Par rapport à la carte de la Méditerranée, nous voyons que la Corse est en avance sur les autres régions. Je parle de l'Occitanie. Je ne parle même pas de PACA qui arrive jusqu'à Monaco. Le Président de la République devait annoncer 30 %. Finalement, à force d'écouter les uns et les autres, il a annoncé 7 %, mais il veut arriver à 30 % dans les 10 prochaines années. On parle aussi de rapprocher de la côte, mais

il ne faut pas perdre de vue le secteur socioéconomique qu'il y a sur l'enjeu. Je parle bien d'économie bleue. Je ne suis plus le représentant des pêcheurs, mais nous avons 1 050 kilomètres de côtes, nous avons 750 kilomètres de protection. Cela fait combien ? Je ne sais pas trop le calculer, mais je pense que nous sommes à un peu plus de 65 %, je crois.

Mme Marine DEDEKEN – Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC)

Je laisserai la parole à mon collègue, Benoît.

M. Gérard ROMITI – Intervenant dans la salle

Il ne faut pas que nous servions de pare-battage aux autres régions.

Mme Marine DEDEKEN – Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC)

Nous ne sommes pas plus en avance, parce que nous n'avons pas forcément plus de zones encore labellisées. Ce sont des propositions. Par contre, dans ce qui est projeté pour l'instant dans la stratégie de la préfecture maritime, la Corse a une contribution qui est très lourde par rapport au reste de la Méditerranée. Je ne peux pas le contester. Peut-être aussi parce que les enjeux écologiques sont très importants en Corse.

M. Benoît RODRIGUES, Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM)

Merci beaucoup, Marine. Je suis Benoît RODRIGUES de la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée. Je travaille dans le même service que Marion BRICHET et François VIREVIALLE qui vous ont fait les présentations introductives. Vous rappeliez l'objectif de 30 % qui est toujours un objectif poursuivi, au niveau international comme européen, par un très grand nombre de pays, soit plus de 190 pays. Pour les 30 % qui sont toujours un objectif français et qui est déjà atteint en France à 33,2 %, ce sont les aires marines protégées, mais non les zones sous protection forte. L'objectif qui a été fixé au niveau international comme européen, comme international, comme français, c'est pour le marin, comme sur Terre, l'atteinte de 10 % des zones de protection forte. Nous discutons tous ensemble – pour tous les mois qui viennent, mais aussi pour l'heure qui est en train de se dérouler ici – de ce sous-objectif de 5 % pour la Méditerranée française, de protection forte.

En Méditerranée, nous sommes déjà à 52,3 % d'aires marines protégées, soit la moitié de la Méditerranée française. La moitié de la carte est en aires marines protégées et la Corse y contribue comme les autres régions, mais avec des écosystèmes remarquables, comme le disait ma collègue, Marine DEDEKEN. Cet objectif de 30 % n'est pas abandonné, mais c'est l'objectif de 5 % qui n'est pas du tout atteint aujourd'hui. Nous sommes à 0,22 %. Nous voulons l'atteindre, mais en prenant compte des spécificités de chacune des régions et des spécificités de chaque activité.

L'idée de la protection forte – et nous le redisons sans doute dans l'heure qui vient – est de ne vraiment pas exclure des activités, mais de pouvoir encore tout concilier. C'est la démarche aujourd'hui qui est celle du gouvernement. Elle peut être contestée et vous êtes là aussi pour donner votre avis là-dessus. L'idée est de ne pas exclure une liste d'activités, que ce soit la pêche, le transport ou autre. C'est d'atteindre la protection forte par la réduction des impacts au regard des enjeux dans la zone délimitée. Dans les zones roses, vertes, bleues et jaunes, les enjeux ne sont pas les mêmes au niveau environnemental et les activités qui s'y déroulent ne sont pas toutes représentées, ne sont pas toujours les mêmes aussi selon les zones. Certaines ont des impacts qui empêchent de protéger des écosystèmes présents. C'est peut-être celles-ci que nous allons devoir réguler. D'autres ont très peu d'impact et n'empêchent pas de conserver les espèces ou les habitats présents dans ces zones bleues, roses, vertes et jaunes, et ne seront pas plus régulées qu'aujourd'hui.

C'est vraiment du cas par cas, mais l'objectif de 30 % est toujours là. Il est d'ailleurs atteint et nous espérons bien le maintenir. Il n'est pas question de tout détricoter. Maintenant se pose l'objectif de 5 %. Quand on parle de 10 % – alors que l'on ne parle pas de 10 % aujourd'hui tous ensemble – ce sont 5 % pour la Méditerranée française, 1 % pour la Manche Est, Mer du Nord, 3 % pour les collègues, concitoyens et concitoyennes en Atlantique. C'est en fait 10 % de protection forte au niveau national. Là, ce sont les outremer qui ont, eux aussi, des écosystèmes très remarquables, très vulnérables et parfois moins d'activités et moins de trafic maritime, avec une pêche très artisanale comme nous, en Méditerranée, mais plus artisanale que dans l'Atlantique ou dans la Manche Est Mer du Nord, qui vont fortement contribuer. Ne vous inquiétez pas, les Corses ne seront pas les seuls à contribuer. Nous allons tous contribuer. Je prends bien note, pour la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée, qu'ici, dans cette salle, on est soucieux du juste équilibre entre chaque région.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Il y a d'abord une question de Monsieur, puis ensuite, nous aurons Monsieur CULIOLI pour nous parler de la contribution de la Corse plus en détail.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

M. Patrick PANZARI – Pêcheur amateur et citoyen, intervenant dans la salle

Je voulais réagir à ce que vous venez de dire en disant que dans cette salle, nous étions très attachés au fait que nous voulions être comme les autres régions françaises et pas plus ni moins. Je dirais que non. Personnellement, si l'on peut être mieux, tant mieux. Notre richesse en Corse actuellement, ce n'est pas un équilibre socioprofessionnel ou autre. La vraie richesse est dans la biodiversité, dans la préservation de notre capital et elle n'est pas ailleurs. Nous ne sommes pas tous d'accord pour nous aligner sur le reste du monde et sur le reste de la France. À la limite, nous sommes là pour faire mieux qu'ailleurs.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Merci beaucoup pour cette contribution. Nous en tirerons les conclusions après. Monsieur CULIOLI, la transition est toute faite.

M. Jean-Michel CULIOLI – Office de l'environnement de la Corse

Bonjour à toutes et à tous. Je m'occupe du service des aires protégées de la mer, des îles et du littoral à l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica. Nous gérons la réserve naturelle des Bucchi di Bonifaciu, la réserve naturelle des îles du Cap Corse, le patrimoine mondial de l'UNESCO, les sites Natura 2000, de la pierre, et Suttana. J'utilise des toponymes en Corse. Excusez-moi. Nous vous traduirons tout cela.

D'abord, je voulais vous remercier de nous donner la parole. Nous avons eu un échange très fructueux dans le cadre de ce débat et je crois qu'il est très important. Nous sommes habitués à concerter dans cette salle. Nous y concertons déjà, il y a 10 ans. Coupez-moi si je suis trop long, mais j'ai voulu présenter la situation de la Corse sur cette question. C'est vrai que cela a été dit. En Corse, nous sommes soucieux de la protection de la nature. Nous avons essayé de la protéger par tous les moyens qui étaient à notre disposition depuis 50 ans, mais nous avons quand même un souci très fort au niveau de la protection de la nature.

Il y a des slides qui ressemblent à ce qui a été présenté précédemment et où je passerais un peu vite. La situation de la Méditerranée a été présentée. Il y a des situations que l'on ne retrouve pas forcément en Corse. Nous ne sommes pas dans une situation catastrophique au niveau de la biodiversité en Cors. Il y a des pressions sur toute la Méditerranée. J'ai entouré la pression touristique parce qu'il est vrai que nous ne sommes pas dans des situations de surpêche qui sont importantes. Nous avons un bon état de la conservation de la biodiversité et un bon état de conservation de la posidonie. La question que l'on peut se poser dans certains endroits est la question de la gestion des activités touristiques.

La Corse est placée, au niveau de la Convention de Barcelone et également de Rio, dans des situations très favorables. Une aire marine protégée est une zone qui est vraiment importante, qui a une importance écologique avant tout. C'est quand même l'occasion de rassembler les défenseurs de la conservation, mais aussi l'ensemble des usagers autour de cette thématique. Les espaces protégés et les aires marines protégées sont des outils qui sont dans le monde – et le nombre de publications scientifiques en fait référence – et qui sont des outils de gestion écosystémique. Nous ne gérons pas simplement une espèce. C'est une gestion qui a fait ses preuves partout dans le monde. Cela fonctionne. Une aire marine protégée répond aux objectifs du développement durable.

Toutes les AMP, les Aires Marines Protégées, et les catégories d'AMP ne sont pas les mêmes. Vous avez des AMP qui sont de petites tailles et peuvent donner un arrêté de protection de biotope pour une espèce particulière. Des arrêtés particuliers comme pour le balbuzard, par exemple, ce n'est pas la même chose que d'avoir un sanctuaire des cétacés comme Pelagos.

Nous faisons un engagement. Nous créons des limites. Nous mettons des plans de gestion, mais notre expérience à Burzica est vraiment d'avoir montré que nous mettons des moyens sur le terrain et que nous avons fait une gestion scientifique des aires marines protégées. Je vous parle d'un temps qui, en 1992, quand moi-même, j'ai écrit le premier plan de gestion de la réserve des îles Lavezzi qui avait été présenté à Paris, c'était Rio. On commençait à travailler et aujourd'hui, on se pose la question des zones de protection forte, malheureusement aussi parce que nous n'avons pas été assez efficaces dans ce que nous avons fait sur la protection globale de l'environnement. On peut se dire qu'il y a des avancées qui sont importantes. Il y a des outils qui ont été mis en place depuis 1992 et Dieu sait si le chemin a été fait, en Corse également, mais il y a encore du travail.

Je ne reprendrai pas tout ça, mais ce sont des objectifs qui sont fixés au niveau international. C'est une slide du WWF qui pose les problèmes.

Les aires marines protégées dans le monde représentent 8,16 %. J'ai été interroger la classe de la convention de la biodiversité, celle qui fait référence. On s'aperçoit que forcément, tout ce qui est en bleu, c'est un peu dans les mers du sud. Comme tout à l'heure, quand nous avons dit que l'on allait au large,

nous sommes plutôt dans les mers du sud. C'est bien plus facile. Nous mettons complètement les terres australes et nous avons forcément moins d'enjeux, bien qu'il y ait des enjeux aussi importants pour nourrir cette planète. La pêche n'est pas forcément négative. On se nourrit aussi de protéines et cette gestion de la pêche peut être intéressante.

Il y a donc 8,16 %. En Méditerranée, nous avons le réseau MedPAN qui gère l'ensemble des gestionnaires des aires marines protégées du nord et du sud. C'est une association apolitique, mais qui est reconnue au niveau international par le Programme des Nations Unies. On référence toutes les aires marines protégées et l'IUCN met des catégories. J'ai un peu insisté par rapport aux catégories et par rapport à ce que l'international fait et les préconisations qui sont faites. À l'international, l'IUCN catégorise, avec toutes ses catégories de 1 à 6, les types d'aires marines protégées. Nous en avons presque 1 100 en Méditerranée. On s'aperçoit qu'il y a beaucoup plus d'aires de catégorie 4 qui sont des aires marines protégées où vous avez une protection partielle. Ce n'est pas forcément une protection intégrale. La protection intégrale est la catégorie 1.

L'IUCN regarde un petit peu ce qui se passe partout dans le monde. J'ai fait un petit zoom sur la Corse et sur la façade aussi pour bien voir que certaines aires marines protégées sont contractuelles, d'autres sont réglementaires. Nous avons celles qui sont basées sur un type conservatoire du littoral où l'on achète, sur le littoral, du foncier.

Qu'est-ce qu'une aire marine protégée pour les scientifiques au niveau international ? Cette référence dans Science qui est le « MPA Guide », comment créer une aire marine protégée. On s'aperçoit que c'est très didactique, avec comment c'était dans le passé, comment on sait que l'on met en place une réserve intégrale ou une réserve partielle et comment on sait quand on protège légèrement. Ce sont les impacts globaux qui sont aujourd'hui connus à l'échelle des aires marines protégées. Lorsque nous prenons toutes les aires marines protégées, toutes les expériences avec ce que nous appelons des méta-analyses qui travaillent sur l'ensemble des publications dans le monde, nous savons très bien qu'une protection intégrale pour la biodiversité va produire beaucoup plus. C'est normal. Je crois qu'il y a beaucoup de pêcheurs dans la salle. Forcément, on s'arrête de pêcher, mais nous avons beaucoup plus de poissons dans des zones. Il ne faut pas que ces zones soient petites et, bien évidemment, il faut qu'elles soient gérées et surveillées.

Ce sont donc différents stades de protection, mais aussi de mode de gestion. Pour les parcs de papier, les États font parfois des efforts, mais quand on ne met pas de moyens de gestion dedans, à un moment donné, ça ne fonctionne pas, notamment si vous mettez en place une réglementation et que vous ne mettez pas de moyens. À la collectivité de Corse, ce que nous faisons pour la réserve des Bucchi di Bonifaci, par exemple, c'est un investissement de 2 millions et demi de moyens de navigation. C'est un plan de gestion qui vient de sortir pour la réserve Bucchi jusqu'en 2032, qui planifie le travail avec 38 % de travail d'une vingtaine d'agents assermentés et réglementés sur le terrain, mais c'est aussi un travail de suivi scientifique et d'évaluation de la gestion avec un conseil scientifique. Éric DURIEUX fait partie du conseil scientifique de la réserve des Bucchi di Bonifaci. Il y avait Gérard et Jean-François aussi dans la salle. Ce sont eux qui vont, avec nous, avec les pôles de suivi scientifique, évaluer cette gestion. Ce sont des moyens sur le terrain, mais qui sont très longs à mettre en place. Depuis 1982 où l'on travaille dans les Bucchi di Bonifaci avec les pêcheurs artisans de la Prud'homie, ce travail très long a nécessité de mettre en place des suivis scientifiques et de démontrer. En 1992, nous avons commencé à travailler sur les bateaux de pêche avec les pêcheurs pour avoir la première étude que l'on faisait dans une aire marine protégée. Nous avons fait un premier travail pour regarder les rentabilités des pêcheurs et comment on travaillait. Aujourd'hui, on s'en sert encore parce que l'on compare ces données, même si nous n'avons pas forcément les mêmes standards. Nous avons ces références qui sont importantes.

C'est un travail qui est très long. Nous travaillons avec des scientifiques. Les publications scientifiques nécessitent des années de travail, sur l'eau avec les pêcheurs artisans et sous l'eau, en faisant des comptages de poissons, en faisant des comptages d'invertébrés, en regardant tout ce qu'il se passe, mais aussi avec les pêcheurs récréatifs pour regarder ce qui est pris par eux et par les pêcheurs artisans afin de savoir combien il y en a et jusqu'où nous pouvons aller avec des modèles que l'on peut faire pour des gestions de populations. Aussi, c'est un travail très important d'avoir un modèle de gestion écosystémique. À un moment donné, nous regardons l'état global de l'environnement et pas simplement d'une population.

Tout ce travail est très long. Cela fait des programmes de recherche et derrière, nous voyons que l'on avance sur du réglementaire qui n'est pas forcément tout le temps dans les clous d'une catégorie internationale. C'est quelque chose que j'ai vraiment essayé de regarder un peu plus depuis que nous nous sommes parlé. Il est vrai que nous sommes dans des situations où je pense qu'en Méditerranée, il va falloir que nous revoyions ces catégories qui sont parfois à cheval entre ce que nous faisons en Méditerranée et une méta-analyse qui a été faite à un niveau international, certes, publiée dans Science,

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

mais qui doit être aussi adaptée aux situations. Pour nous, c'est important d'avoir un équilibre et nous pensons que nous commençons à le trouver sur les Bucchi di Bonifaciu.

Ici, ce sont des démonstrations qui sont faites. Ici, ce sont des biomasses de poissons sous l'eau. Là où nous mettons du vert et du rouge, ce sont des réserves intégrales et des réserves partielles. Nous avons beaucoup plus de poissons. C'est un exemple qui a été fait jusqu'en 2011 pour vous montrer côté Sarde, dans le parc national, ce qui est en violet. Il n'y avait pas de surveillance et ça ne fonctionne pas. Il faut vraiment montrer qu'il faut mettre en place des moyens de surveillance sur l'eau.

Quand ça fonctionne chez nous, sur la réserve des Bucchi di Bonifaciu, pour les zones de protection renforcées, celles que l'on a proposées en zone de protection forte, c'est un doublement de la biomasse. 30 ans après, vous avez 5 fois plus de biomasse. Vous avez, dans certaines zones de protection renforcée, 10 fois plus de poissons en 10 ans. Il y a vraiment des résultats très spectaculaires qui sont là. J'ai mis l'exemple du mérou que je connais bien et que j'étudie depuis longtemps, pour 2003, 2013 et 2023. Nous avons refait les comptages cette année autour de Lavezzi. Nous en avons donc 17 à l'hectare quand nous en avions 13 en 2013 et pourtant, nous avons des pêcheurs autour de Lavezzi, des pêcheurs qui pêchent aux palangres, des pêcheurs amateurs qui pêchent – pas du mérou, puisqu'il est interdit – et qui nous en déclarent parce que l'on peut avoir des prises accessoires aussi. Cela peut être le cas. Un mérou qui est relâché, c'est un mérou qui va sans doute mourir aussi. Il y a un impact. Nous ne sommes pas dans une réserve intégrale.

Sur la Vacca, c'est un peu le même système que sur Lavezzi. Nous sommes à peu près dans une augmentation qui est forte depuis 2003. Nous sommes simplement 23 ans de protection alors que sur la Lavezzi, nous sommes protégés de la chasse sous-marine depuis 1982. Aussi, Capo di Feno est une zone qui, jusqu'en 2003, n'était pas surveillée. Lorsque nous avons mis en place les moyens de surveillance en 1999, depuis, les mérours augmentent, mais nous ne sommes pas dans une zone de protection renforcée. Nous n'avons pas une gestion aussi fine et aussi forte que pour une zone de protection forte.

Je ne peux pas m'étendre trop, sinon, je prendrais une heure, mais ces résultats montrent que derrière, les pêcheurs sont gagnants dans ces zones de protection renforcée, c'est-à-dire qu'ils ont deux fois plus de biomasse, de capture par unité d'effort pour les espèces qui sont importantes, qui sont des espèces qui représentent, dans le panier du pêcheur, à peu près 68 % au niveau de la valeur économique. Il y a donc vraiment un intérêt très fort et un enjeu fort pour les espaces que l'on gère, c'est de sauver la pêche artisanale. C'est de travailler en équilibre avec une activité traditionnelle que l'on veut sauver. C'est aussi sauver un équilibre social avec la pêche. Nous l'avons clairement inscrit dans notre plan de gestion. Sur l'ensemble de la réserve des Bucchi di Bonifaciu, nous voulons limiter la pêche récréative et la limiter pour la réserver aux pêcheurs locaux. Nous pensons qu'avec les 3 000 déclarations que nous avons tous les ans – quand vous venez pêcher dans la réserve, vous êtes obligés, sur l'ensemble des 80 000 hectares, de faire une déclaration – on s'aperçoit que 3 000 personnes, c'est trop. Avec les moyens modernes, il faut pouvoir réduire et je ne parle pas simplement des zones de protection renforcée, mais sur un discours général.

La ressource halieutique n'est pas illimitée. J'ai 56 ans. Ce que j'ai connu quand j'étais jeune avec mon bateau de pêche et avec ma famille, nous ne l'avons plus aujourd'hui parce que nous sommes trop nombreux. C'est aussi une pression qui est très forte. La pêche industrielle nous fait aussi du mal parce que nous avons aussi des pêcheurs industriels italiens qui viennent profiter de l'effet réserve aux abords de la réserve. Il faut donc pouvoir lutter par rapport à tout ça.

Je vous ai donc parlé de ces enjeux qui sont, pour nous, très forts autour de la biodiversité. Je finirai très vite en revenant sur tes propos et en allant dans le même sens. Ces publications qui ont été faites montrent que nous sommes à 0,03 % de protection intégrale. Nous avons bien parlé de zones complètement intégrales, de zones hautement protégées, moyennement protégées et légèrement protégées. La zone intégrale est une référence pour les scientifiques et pour les gestionnaires. C'est une zone importante parce qu'à un moment donné, c'est une zone où l'on sait que l'on va pouvoir essayer. C'est comme une banque qui va lâcher des billets et qui va y semer de la biodiversité, qui va profiter directement pour les pêcheurs aux abords, mais aussi plus lointains. Pour un mérou qui se reproduit, c'est 3 mois de vie larvaire. Lorsque l'on protège la reproduction, cela sert à toutes les autres zones.

Tu l'as présentée tout à l'heure. Cette cible de 5 % est importante et il est important est de savoir de quoi on parle. C'est pour cette raison que je mets bien les différentes catégories et ce à quoi nous allons nous retrouver à l'échelle internationale pour dire ce qu'est une zone de protection forte. Sur la Corse, vous posiez tout à l'heure ce débat. J'y réponds. 50 % des eaux territoriales ont une AMP de type RN, PNM ou Natura 2000. Nous avons 100 % avec Pelagos. Comme disait Gérard, nous sommes « full ». Nous n'en parlons plus. Nous ne pouvons pas faire 130 des 30 %. Nous sommes, dans les eaux territoriales, entre 0 et 12 000. Pelagos est une ASPIM. Les eaux territoriales de la Corse représentent 100 % d'AMP.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Nous avons d'abord dit dans l'analyse stratégique régionale, mais aussi dans le PADDUC, que nous voulons atteindre 15 % de zones réglementaires. Nous voulons donc mettre des moyens réglementaires pour pouvoir gérer. Pour l'instant, nous sommes à 6,7 %, c'est-à-dire la réserve des Bucchi di Bonifaciu, Scandola et les cantonnements de pêche. Dans ce débat public, c'est important de voir et de bien noter qu'aujourd'hui, un cantonnement de pêche n'est pas une AMP. Il faut que l'on arrive à dire que la contribution de la pêche artisanale peut être aussi la mise à disposition de ce patrimoine. Le père de Gérard a mis en place les premiers cantonnements, la Prud'homie de Bastia. Il y a eu un travail dans les années 1963 à 1982 sur toute la Corse. Il y a cette contribution qui est importante. Pour l'instant, nous sommes à 1,5 % sur les ZPF que nous avons proposé. Forcément, nous sommes à 0,12 % de nos zones avec des AMP de zones de non-prélèvement pour la biodiversité et 0,86 % avec les cantonnements de pêche. Nous ne sommes pas loin du 1 % de « fully area », c'est-à-dire de zones où il n'y a aucun prélèvement.

Comme je vous l'ai dit, nous sommes à 100 % sur la Corse. Le petit schéma jusqu'en 2030 pour arriver au 5 % représente le travail qu'il nous reste à faire. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour nous, la gestion, c'est une gestion planifiée dans le temps, avec des moyens. C'est une gestion de concertation. Il y a des limites à trouver. Elles ne sont pas forcément simples avec l'économie tout le temps. Lorsque l'on dit « On met un quota sur Lavezzi » ou « On met dit 2 000 personnes sur Lavezzi » quand on en a 4 000, il faut trouver des solutions et nous y arrivons quand on se concerte. Quand on dit que nous voulons travailler avec la pêche artisanale, c'est une décision politique qui est prise. Quand nous voulons travailler avec les pêcheurs récréatifs, on crée de l'économie aussi avec la plongée. Quand vous avez 10 fois plus de mérous et 10 fois plus de poissons, vous avez aussi 10 fois plus de plongée. Il y a donc des observatoires qui sont à mettre en place, des réseaux d'observateurs. Nous avons essaimé des réserves, y compris à l'échelle de la Corse, pour travailler dans le cadre des collectes de données scientifiques avec les pêcheurs artisans. Cela commence aussi pour les pêcheurs récréatifs. Il y a aussi le changement climatique dont parlent nos collègues à côté et qui est, bien évidemment, très important.

En Corse, nous avons toujours pensé que dans ces 10 % de zones de protection forte, si l'on arrivait à 2 % de zone intégrale, ce serait sans doute quelque chose qui serait intéressant. Cela pourrait répondre un peu mieux à des standards internationaux sur ces logiques. Je rejoins donc ce qui a été dit tout à l'heure pour Scandola. C'est quand même un enjeu qui est un petit peu plus large. Au niveau du patrimoine mondial de l'UNESCO, il y a quand même un enjeu qui est reconnu à l'international au niveau de la biodiversité, du Cap Rosso jusqu'à Galéria, qui est quand même un peu plus important.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Merci beaucoup.

M. Philippe PASQUALINI – Pêcheur de loisir, intervenant dans la salle

C'est un plaisir de vous entendre. Je suis pêcheur de loisir. Je fais partie d'une association qui s'appelle Pesca Passione et qui, depuis février, regroupe quand même 275 personnes, y compris des plongeurs. Personnellement, on est tout à fait d'accord pour protéger ce que l'on a et qui est justement très important pour tous les Corses. La question que l'on se pose parfois est « Pourquoi si peu de réserves intégrales ? » alors que c'est quand même quelque chose qui ne représente trois fois rien. Aujourd'hui, nous sommes encore en train de parler d'une nouvelle réglementation qui va venir s'appliquer à celle qu'il y a. Quand je vois toute cette Corse qui représente 75 % de ce que l'on va protéger en Méditerranée, nous ne savons pas le contenu de ce qu'il y aura dans le jaune et toutes les couleurs que nous avons vues, mais je peux vous parler de ce qui sort actuellement, à savoir le parc marin qui a fait une réglementation pour la pêche loisir limitée à 5 kilos par bateau. Ce n'est pas vieux. Nous avons eu ensuite l'arrêté préfectoral du Denti qui a été pris l'an dernier, qui a été attaqué par notre association au tribunal administratif parce qu'il ne protégeait pas assez la ressource du Denti. Malheureusement la justice est longue et ce n'est pas encore sorti, mais cela va sortir un jour. Actuellement, il y a encore trois arrêtés préfectoraux qui ne vont pas tarder à sortir, dont un concerne la pêche de loisir des oursins, un autre concerne la pêche du mérou. Nous avons prolongé le moratoire qui, pourtant, dure depuis très longtemps et les plongeurs sous-marins qui sont adhérents chez nous sont beaucoup mieux placés que beaucoup pour aller, de leurs yeux, voir combien il y en a. Ils ne demandent pas le droit de les assassiner, mais d'en prendre peut-être un ou deux par an avec une carte. Ils ne sont pas des milliers.

Il y a tout un tas de choses comme ça qui pose question. À force de rogner par-ci, par-là, il va rester peu de choses et encore moins d'oursins pour faire une oursinade sur les rochers entre le 15 février et le 15 avril. Nous ne sommes pas des braconniers. Nous sommes contre le braconnage et il faut lutter contre ça, bien sûr, mais il faut quand même se rendre compte que nous avons ici un peu le même droit qu'ont les Inuits au Groenland, mais eux ont encore le droit de chasser la baleine bleue et ils ne l'ont jamais mis en péril. Voilà ma contribution et je vous remercie.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Merci beaucoup. Nous allons donner la parole à Monsieur.

M. Lucien NOVELA – Intervenant dans la salle

Je suis aussi membre du bureau du parc marin. Nous voyons passer toutes les préoccupations de Monsieur. Notre débat sur la mer qui rejoint un peu ce qui a été dit aujourd'hui, c'est de trouver le juste équilibre entre la préservation de l'environnement et la biodiversité, et le développement anarchique des activités économiques, sachant que le tourisme représente un PIB extraordinaire et se nourrit sur la richesse de la biodiversité. Il ne faut pas l'oublier. On l'oublie souvent. Moins la biodiversité sera préservée et plus le tourisme sera mis en péril. Concernant les aires marines protégées, si l'on sort les statistiques qui ont déjà été données, les aires marines protégées, que ce soit en Corse ou ailleurs – peut-être un peu moins en Corse, mais nous en parlerons – elles ne sont protégées que sur le papier. En réalité, il y a de gros problèmes de protection dans les aires marines protégées et pas qu'en Corse.

Avant de créer un label, il faudrait que les aires marines protégées soient réellement protégées et que l'on nous donne les moyens. En étant au Conseil économique et social, le président Simeoni nous dit toujours que nous sommes des pionniers. Il faut que l'on soit pionnier. Nous avons beaucoup d'aires marines protégées. Simplement, c'est très difficile. On vient de nous dire que nous avons les moyens. J'habite en face du cantonnement de pêche. On appelle ça Saint-Florent, mais c'est en fait Farinole et Nonza. Dans le parc marin, il y a maintenant deux canaux. Avant, il n'y en avait qu'un. Je vois que ce n'est pas respecté. Avons-nous les moyens ?

Le président Simeoni dit que nous gérons maintenant par délégation les Natura 2000 et qu'il faudrait que l'on nous donne les moyens de le faire. Avant de labelliser, il faudrait déjà essayer de protéger les aires marines. Ensuite, par rapport aux différents comités de gestion, il y a évidemment des enjeux différents. Une aire marine protégée ne ressemble pas à une autre, comme l'a dit Monsieur CULIOLI, mais par exemple, sur Scandola, il est vrai que nous pouvons nous poser la question. Il y a de plus en plus de flux touristiques énormes qui sont très difficiles à réguler. D'autant plus que se sont jetés sur le marché, des gens qui, en réalité, ne devraient pas y être. Par exemple, il y a les bateliers traditionnels et les autres. Les bateliers traditionnels sont donc mis en danger par les autres. C'est ce que l'on voit à Saint-Florent notamment, ou ailleurs, aux Agriates.

Il y a des considérations autres que des considérations réglementaires qui, souvent, ne sont pas appliquées. Ce sont des contingences politiques d'élus du coin et autres. Par rapport à la difficulté que nous avons vue à Scandola, pendant 10 ans, l'Europe a fait des préconisations qui n'étaient pas extraordinaires. Elles n'ont pas été appliquées. Pourquoi ? Je ne pense pas que ce soit la collectivité de Corse en haut qui essaie d'être contre ces préconisations, mais après, dans le local, il y a de telles contingences et de tels enjeux économiques que finalement, l'Europe a enlevé son label. Maintenant, nous avons créé une deuxième réserve à côté. D'un côté, il y aura donc une réserve nationale et de l'autre, une réserve régionale. Je ne sais pas quelles vont être les réglementations. Peut-être qu'il y a les mêmes réglementations. Dans la gestion, il y a des contingences qui échappent à toute réglementation, qui sont des réglementations faites par l'Europe et par le préfet maritime.

Pour finir, on parle des aires marines protégées. On vous parle de labellisation, mais des zones de protection intégrale, c'est bien de les avoir demandées. Ce que nous demandons – et que nous n'avons pas pu avoir sur le parc marin – ce sont des zones de protection intégrale souches pour préserver la biodiversité qui est en danger, ne serait-ce que dans un cantonnement où il y a déjà une réglementation. Monsieur CULIOLI l'a dit – et cela a été fait à Scandola – le fait d'avoir une protection intégrale à côté a multiplié la ressource pour les pêcheurs. Tout le monde est gagnant.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Peut-être que d'autres personnes veulent prendre la parole. Je crois qu'il y a deux questions. Vous avez tous les deux posé la question des réserves intégrales, à savoir si elles sont suffisantes ou s'il faut le systématiser. Monsieur, vous avez aussi posé la question des moyens. Monsieur CULIOLI, peut-être que vous pourrez répondre là-dessus. Monsieur CULIOLI a parlé d'aires marines protégées de papier, c'est-à-dire qu'il y a le règlement, mais il n'y a pas la réalité derrière, si je comprends bien. D'autres personnes veulent-elles s'exprimer ? Il y a cette question de la nécessité d'avoir plus de protection intégrale. Nous avons bien compris que c'était le niveau maximum. Est-ce quelque chose qui est partagé par les uns et les autres ?

M. Julien COLLET – Pêcheur récréatif, intervenant dans la salle

Je suis pêcheur récréatif et je suis dans l'association U Falcone. Je rejoins un peu ce que disait Monsieur, tout à l'heure. Trois choses. La première, je crois que le travail que vous avez fait dans les Bouches de Bonifacio et à Scandola est exceptionnel. C'est exemplaire. Même au niveau mondial, vous protégez

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

vraiment. Vous surveillez vraiment et une réserve n'existe que si elle est surveillée. C'est le critère numéro trois. C'est pour cette raison que je m'étonne – et peut-être avec d'autres personnes ici – que le cantonnement de pêche de Nonza et Farinole soit considéré en orange, comme une zone de protection renforcée. Nous savons tous ici qu'à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas comparer ce cantonnement de pêche aux zones de protection intégrale que l'on peut trouver à Scandola ou à Bonifacio.

Là où je rejoins mon collègue, c'est qu'il faut faire vraiment attention à ne pas fabriquer des braconniers. Il y a beaucoup de gens qui sont prêts à respecter la loi, mais la loi peu trop les contraindre et les réserves sont trop immenses. J'ai un petit exemple personnel sur la Marine de Negru qui se trouve au milieu du cantonnement de Farinole où l'été, il m'est arrivé de croiser des gens qui se mettaient à l'eau pour faire de la pêche sous-marine. J'allais les voir et je leur disais que c'était interdit et qu'ils étaient dans un cantonnement de pêche. C'étaient des gens qui venaient en vacances. Les gens me remerciaient de les avertir. Ils remballaient leurs affaires et, sur mes conseils, ils allaient ailleurs. Il n'y a même pas un panneau. Il n'y a même pas de signalétique. C'est pareil pour les mailles minimums. Si l'on s'inquiète de la biodiversité, on sait que les chasseurs sous-marins sont soumis à des mailles et à des tailles minimums de poisson, ce qui est très important pour préserver les juvéniles. Ce n'est indiqué nulle part. De plus, maintenant, il n'y a plus de déclaration. Il suffit d'acheter une arbalète. Il y a beaucoup de gens qui sont de bonne foi, mais qui font beaucoup de mal à notre biodiversité. S'il y avait juste un tout petit peu de signalétique, ce serait beaucoup plus efficace.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Merci beaucoup. Cela fait déjà beaucoup de choses. Nous avançons doucement vers la fin de notre première session. D'autres personnes vont venir après pour continuer la discussion et vous irez donc sur d'autres sujets. D'autres personnes veulent-elles encore prendre la parole sur le sujet des moyens ou de l'information du public aussi, des informations des sites ? Je trouve que votre anecdote est très parlante. D'autres personnes veulent-elles s'exprimer avant que je ne donne la parole à Monsieur CULIOLI ?

Mme Marine DEDEKEN – Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC)

J'entends tout ce que vous dites. On questionne sur les outils qui sont actuellement en place et j'entends que les zones de protection fortes peuvent être un nouveau millefeuille administratif, une labellisation que vous considérez peut-être comme inutile, mais je pense que c'est aussi l'occasion de faire le point sur nos outils actuels, nos besoins, nos besoins de renfort de moyens et de remonter ce qui est réellement protégé, mais aussi pour les gestionnaires, de faire remonter leurs besoins au niveau de l'état et de dire « Nous aimerions que ce soit une zone de protection renforcée efficace qui puisse être labellisée, mais actuellement, voilà ce qui nous manque ». C'est donc aussi une opportunité de faire le point sur nos outils existants et je pense que les gestionnaires l'ont bien compris aussi.

M. Éric DURIEUX – Enseignant chercheur à l'Université de Corse

C'est aussi pour apporter dans le débat la question de la fonctionnalité des habitats et d'intégrer aussi, notamment pour les espèces halieutiques, les zones d'habitat essentiel, à savoir les nurseries, les frayères en particulier et les couloirs de migration. Il y a une dizaine de jours, j'étais au séminaire sur les zones fonctionnelles halieutiques à Nantes organisé par l'OFB et l'Ifremer. Il est vrai que l'identification de ces zones de fonctionnalité halieutique, la question des zones de conservation halieutique aussi, qui sont un nouveau type d'AMP qui rentrerait potentiellement, suivant son règlement, dans le cadre de ZPF et qui peut aussi correspondre à des zones de cantonnement qui seraient labellisées sous la forme de zones de conservation halieutique. À l'échelle de la Corse – c'est aussi pour mettre cela en valeur – il y a quand même le premier projet de zone de conservation halieutique qui a été porté par les pêcheurs, par le Comité régional des pêches, avec un projet de création de deux zones de conservation halieutique à l'est de la Corse. C'est pionnier. Je confirme que c'est unique, pour l'instant, c'est encore un nouvel outil. Nous n'allons pas trop détailler, mais en tout cas, c'était pour apporter la notion de fonctionnalité de ses habitants. C'est pour cette raison qu'au niveau des cartographies, je posais la question sur le fait qu'il y en avait beaucoup pressentis au large. À la côte, nous avons beaucoup de zones, notamment des zones de nurseries et de frayères.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Nous parlons ici de zones fonctionnelles pour la question de la ressource halieutique, les cantonnements n'étant pas reconnus aujourd'hui comme des AMP. C'est ce que vous précisez. Si c'est de la protection forte, nous sommes sur des aires marines qui ne sont pas encore des aires marines protégées, mais qui pourraient le devenir pour cette fonction. Je vais donner la parole à ce jeune homme, puis à Monsieur. Nous allons conclure rapidement. Nous n'avons plus beaucoup de temps.

M. Florian DUPORT – étudiant, intervenant dans la salle

Bonjour. Florian, du Master GILVHA. De ce que je comprends, les AMP ne sont pas assez protégées en général et nous n'avons pas assez de zones de protection forte qui sont les plus utiles. C'est un peu ce que dit tout le monde, mais personne n'apporte vraiment de solution. Qu'est-ce qui fait obstacle à ce qu'il y ait justement plus de zones intégrales ?

M. Étienne BALLAN – CNDP

Très bonne question. Je pense que vous allez pouvoir y répondre.

M. Jean-Michel CULIOLI – Office de l'environnement de la Corse

Je pense que je finirai par là. Je vais essayer de reprendre un peu toutes les questions qui ont été posées et sans être trop long.

Un intervenant

Nous avons parlé tout à l'heure de ce qui est arrivé à Scandola avec la surabondance d'activités économiques. Ne pouvons-nous pas nous inspirer de ce qui a été fait aux îles Medes ? Je crois que la réserve des îles Medes est presque aussi vieille que Scandola. Les acteurs économiques ont réussi à établir des quotas à leur initiative, ce qui est assez étonnant. Ce n'est pas venu de l'État. C'est en grande partie à leur initiative. Ils ont créé un système qui fonctionne.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Merci. Il y a une dernière question.

Mme Mathilde PATERNOTTE – Intervenante dans la salle

C'est pour répondre à des commentaires qui ont été faits. Je m'appelle Mathilde PATERNOTTE. J'ai commencé un service civique au parc marin au mois de septembre de cette année. Sur le cantonnement de Nonza, nous savons que nous avons des problématiques de surveillance qui existent. Le parc est quand même assez récent. Des outils sont en train d'être mis en place pour renforcer la surveillance au niveau de ce cantonnement et notamment sur la fréquentation en terme général, sur les Agriates. En ce qui concerne la signalétique, pour rebondir sur votre question, il y a aussi un travail qui est mené en ce moment pour sensibiliser les pêcheurs de loisir sur les tailles de mailles. Des panneaux sont en cours de création pour renforcer le renseignement à ce niveau. Nous menons aussi un travail de fond en ce moment sur les ZPF. Pour les zones de fonctionnement halieutique, un protocole va être mis en place pour les identifier au niveau du parc. Ce sont donc des zones qui sont très importantes à protéger et qui sont des zones sources qui permettent, sur certaines espèces, comme par exemple la langouste, de les protéger une fois les zones sources identifiées et de garder une population source qui nourrit l'ensemble du littoral.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Merci beaucoup pour ces précisions.

M. Jean-Michel CULIOLI – Office de l'environnement de la Corse

Je vais quand même essayer de répondre très rapidement. Sur la pêche récréative, vous l'avez dit, il faut plus de réserve intégrale, mais cela rejoint la question de pourquoi et comment nous n'arrivons pas à faire des réserves intégrales. Il faut conjuguer l'ensemble des acteurs et des utilisateurs. Ce n'est pas simple, mais c'est essentiel. Si nous sommes tous d'accord pour aller au moins vers de 2 %, puis du 5 %, tout le monde sera gagnant par rapport à ça. C'est la première logique.

Concernant la question des moyens, la réserve des Bucchi di Bonifaciu, c'est 2 500 euros au kilomètre carré. La moyenne d'une aire marine en Europe, c'est 13 000 euros. Je viens de répondre à la Cour des comptes avec des chiffres extrêmement précis. Une aire marine comme la réserve des Bucchi di Bonifaciu, c'est moins de 3 000 euros par kilomètre carré. Nous savons qu'une aire marine protégée produit entre 3 et 20 fois pour l'économie. Ce sont les économistes qui le disent. Cela répond aux propos de Monsieur NOVELA. Lorsque l'on investit 3 000 euros dans l'économie, on y gagne si l'on est raisonnable et être raisonnable, c'est savoir s'arrêter.

Nous n'avons pas besoin d'aller aux îles Medes. Nous l'avons mis en place. Sébastien LECCIA était avec moi pour travailler sur la question des quotas au Lavezzi. Même si l'aspect réglementaire n'est pas totalement fini, nous avons quand même aujourd'hui, sur la question du mouillage autour de Lavezzi, pratiquement plus que 3 % entre zéro et 40 mètres. Nous savons que l'herbier de posidonie est totalement protégé. Il n'est pas simple, depuis 2019, de se battre pour arrêter toutes les formes d'ancrage qui détruisent complètement nos habitats. Ce n'est pas simple avec les moyens que nous avons, mais nous essayons d'avancer. Sur la pêche récréative, je milite depuis 2008-2009 – je crois que nous étions

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

ensemble sur le Grenelle de l'environnement – pour dire qu'il faut un permis de pêche. Tant que les pêcheurs n'auront pas ce permis de pêche, personne ne pourra contrôler ce qu'il se passe. Je crois qu'il est temps de le mettre en place. Je suis moi-même pêcheur et j'ai toujours pêché. Il faut donner les moyens. Nous payons bien un permis de chasse 120 euros par an. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas payer 120 euros pour aller à la pêche aussi pour donner justement plus de moyens.

Je lis la presse et je crois que le Président de la République a dit que les parcs éoliens pouvaient aider la pêche artisanale. Je crois que si nous arrivons à compenser l'arrêt de la pêche sur la pêche artisanale – parce que les pêcheurs artisanaux en vivent tous les jours et ils sont 180, nous essayons de les sauver en Corse – et si l'on arrive à interdire la pêche entre 2 % et 5 %, le temps que les bénéfices écologiques et économiques de cette réserve intégrale soient compensés, il faut aider la pêche. Peut-être que nous arriverons déjà beaucoup plus facilement à atteindre ces 2 % ou ces 5 %. Nous aurons un réseau qui devra être un réseau connecté. Comme le disait la jeune fille juste avant, il faut évidemment connecter ces zones sources et essayer de les connaître pour pouvoir avancer.

Je veux quand même terminer sur la question de Scandola. Nous travaillons de concert avec les services de l'État pour que la réserve naturelle qui est celle que mènera l'Assemblée de Corse, puisque c'est son pouvoir de créer des réserves naturelles. Nous travaillons donc de concert. Nous avons eu une réunion très fructueuse il y a quelques jours avec la DMLC pour travailler sur les deux dossiers en parallèle, de façon à ce que nous ayons une gestion unique. Cette gestion a commencé à avancer. Nous avons quand même aujourd'hui des protections sur les balbuzards. Il y a quand même des nids qui sont protégés. Nous avançons avec une volonté forte de la part de la collectivité, de gérer les problèmes de surfréquentation.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Merci beaucoup. Nous sommes au bout de cette première session. Je vais vous demander de vous lever, si vous le voulez bien. Vous allez pouvoir changer de thématique. Cela se passe au premier étage. Si vous voulez bien, Nathalie va vous emmener dans les salles et vous pourrez choisir entre les trois autres thématiques. Les trois thématiques que vous trouverez en bas sont le changement climatique, la qualité de l'eau – eau douce et eau marine – et la posidonie et les autres habitats marins. Les autres qui vont arriver vont s'installer à votre place.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Bonsoir. Nous allons redémarrer. Nous sommes en tout petit comité. Nous avons eu moins de succès au deuxième tour. Nous sommes là pour une vingtaine de minutes. Ce sera un peu plus court que la première session. Je vais vous faire un petit retour des échanges qui ont eu lieu dans la première session sur cette question de la protection forte. Nous allons remonter la carte de la Corse, si nous le pouvons.

Nous avons eu des présentations de la DMLC et de l'Office de l'environnement de Corse, qui ont à la fois donné les grands chiffres et les objectifs qui avaient déjà été donnés tout à l'heure dans la session plénière. Je pense que vous vous en souvenez. L'objectif du document stratégique de façade, c'est d'aboutir et, à la fin de ce débat public, de pouvoir dire que nous savons où installer 5 % de la mer Méditerranée sous souveraineté française, et de la considérer comme des zones de protection forte.

Si nous faisons le compte parmi les aires marines protégées existantes et qui sont en fait très nombreuses et qui couvrent une grande partie de la mer, ces aires marines existantes ne peuvent pas toutes être considérées comme des zones de protection forte. Celles qui sont des zones de protection forte aujourd'hui, au regard d'un ensemble de critères que vous pourrez rediscuter, totalisent 0,22 %. Nous sommes donc assez loin des 5 %. Il y a donc eu des présentations. La première des questions a été que, lorsque nous voyons cette carte, nous avons l'impression que c'est la Corse qui fait le job. Cela n'a pas été dit comme ça, mais ça a été présenté. Si vous regardez les zones qui sont aujourd'hui en zone de protection forte, ce sont les petites pastilles orange. Vous voyez qu'elles ne sont pas évidentes à voir. Il y en a un petit peu en Corse et un petit peu sur le golfe du Lion. Si nous regardons maintenant les zones à enjeux et les zones où il pourrait être intéressant d'aller vers une protection forte, que ce soit des zones existantes ou pas forcément encore existantes, ce sont toutes les autres couleurs, le jaune, le bleu et le rose. Vous voyez assez clairement deux zones qui sortent fortement. Ce que l'on appelle les têtes de canyons du golfe du Lion, c'est le port du plateau continental du golfe du Lion, en face de l'Occitanie, mais beaucoup autour de la Corse.

La première question est de savoir si c'est bien ou non de mobiliser à ce point la Corse. Il y en a qui disent « On fait un peu pour les autres ». C'est comme ça que cela a été dit. Moi qui suis de PACA, je me sens un peu concerné parce qu'il est vrai que chez nous, cela reste un peu blanc dans la carte. Ce n'est donc peut-être pas complètement juste. En même temps, d'autres disent « Oui, mais ça ne nous dérangerait pas d'être d'en faire plus parce que, quelque part, nous sommes pionniers, on fait mieux que les autres et faire mieux que les autres, tant mieux. Ce n'est pas forcément un mal ».

Deuxième question. Lorsque nous regardons la carte sur la Corse pour voir où sont les enjeux, plusieurs personnes ont réagi en disant « C'est plutôt un peu plus au large. On a l'impression que les grands aplats – la grande zone de couleur – sont un peu plus loin, mais pourquoi ? Cela veut-il dire qu'il y a plus d'enjeux au large ? » A priori, plutôt pas. Il y a des enjeux sur les zones côtières et nous avons l'impression que l'on met les zones au large parce qu'elles sont peut-être plus faciles à faire, alors que sur les zones côtières, il y a aussi des enjeux économiques, des activités et nous aurons plus de mal à faire de la protection forte. Il y a donc une vraie question, une vraie interrogation à la politique de l'État. Ne faudrait-il pas plutôt attaquer dans le dur, là où c'est peut-être plus difficile à faire auprès des côtes, mais où il y a aussi peut-être plus d'enjeux de biodiversité, ou en tout cas, des enjeux importants.

Troisième point. Le point orange est-il vraiment orange ? Les zones de protection forte qui sont déjà en orange sont-elles protégées ? Nous avons vu qu'il y avait clairement, au moins sur deux sites, avec une comparaison sur les bouches de Bonifacio avec un orange qui est vraiment orange et puis, sur le cantonnement de pêche à Farinole, où là, la plupart des personnes qui étaient dans la salle ont dit « Du point de vue de la protection et de la réalité de la protection forte, nous n'y sommes pas du tout. Le cantonnement n'est pas tout à fait respecté, même si le parc marin nous a indiqué qu'il était en train d'essayer de mettre en œuvre des éléments ».

L'avant-dernier point était la question du niveau de protection. Monsieur CULIOLI, vous avez expliqué assez en détail le gradient de la protection très forte intégrale jusqu'à la protection moyenne minimum. Vous avez quand même beaucoup de personnes qui étaient là et qui ont dit « Cela nous intéresse d'avoir plus d'intégrales. Pour l'intégrale, nous voyons bien ce que cela fait et nous voyons bien aussi la dimension ressource également pour réessaimer et réensemencer la mer ». Du point de vue des acteurs, notamment des pêcheurs de loisir qui étaient dans la salle et qui disaient que plus de zones intégrales leur allait bien, nous pensons que c'est un curseur sur lequel il faut vraiment aller. L'intégrale est vraiment le niveau maximum de la protection forte. Il y avait quelque chose qui semblait être consensuel à discuter.

Dernière chose, nous avons fini sur les moyens. Tout cela est bien beau, mais avec quels moyens allons-nous faire ? Aujourd'hui, pouvons-nous investir ? Que payons-nous en investissant sur la surveillance

des zones protégées, de protection forte, et qu'est-ce que l'on y gagne ? Vous nous avez donné l'exemple d'une zone qui peut coûter peut-être 3 000 euros par kilomètre carré en termes de moyens de surveillance en général et de gestion, mais qui peut en rapporter 3 à 20 fois plus en termes économiques, si c'est valorisé par l'économie touristique, halieutique et autre.

Vous avez donc à peu près les termes du débat. Quelqu'un veut-il réagir tout de suite sur ces différentes questions ?

M. Michel DELOGERE – Biologiste, intervenant dans la salle

Je suis biologiste. Je travaille sur les îles et je préside le Conseil scientifique du patrimoine régional de la Corse. Pourquoi présentez-vous une carte qui n'est pas lisible ? Les légendes ne sont pas lisibles et cette carte pourrait être deux fois plus grande. Cela n'aide pas.

Aussi, disposons-nous maintenant d'une définition précise des protections fortes en termes d'usage ? S'il y a de la petite pêche côtière, cela peut-il être de la protection forte ou non ?

Mme Marine DEDEKEN – Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC)

Pour la carte, je suis désolée. C'est celle qui a été produite par la préfecture maritime et qui a été mise en entrée de débat. La difficulté de la lisibilité est du fait qu'elle est à l'échelle de la façade. C'est l'outil que nous avons. Monsieur Étienne BALLAN va vous mettre le zoom plutôt sur la Corse. En orange, comme il est dit, ce sont les zones de protection forte, ce qui a déjà été labellisé ou ce qui est en cours de labellisation. En rose, ce sont les périmètres des réserves naturelles. Nous voyons assez peu Scandola, mais elle est bien là. En revanche, pour les anneaux coralligènes du Cap Corse, c'est une erreur. Cela ne devrait pas être rose. Nous ne sommes pas encore sur une aire marine protégée. En bleu, ce sont des zones Natura 2000 au large et en jaune, ce sont des écosystèmes marins vulnérables. Nous voyons aussi les têtes de canyon sur de petites étoiles, surtout sur l'ouest de la Corse.

M. Michel DELOGERE – Biologiste, intervenant dans la salle

Qu'est-ce que vous appelez, les écosystèmes marins vulnérables ?

Mme Marine DEDEKEN – Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC)

Les écosystèmes marins vulnérables sont des zones côtières – photographiées par l'Ifremer en 2021 – qui correspondent à des zones où nous avons de l'occurrence, ce qui veut dire la présence de plusieurs espèces bio-indicatrices d'écosystèmes vulnérables. Ce sont donc des écosystèmes qui sont fragiles, qui peuvent être facilement imperturbables et surtout, qui mettent du temps à se régénérer. En général, ce sont des coraux profonds, des crinoïdes, différentes espèces de cnidaires, et ce sont des données qui ont été récupérées par du chalutage scientifique ou même de la donnée ou photo ou vidéo sur des campagnes profondes.

M. Michel DELOGERE – Biologiste, intervenant dans la salle

Ce ne sont donc pas du tout des zones protégées, mais ce sont des zones qui mériteraient de l'être.

Mme Marine DEDEKEN – Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC)

C'est ça. Ce sont des zones à enjeux. Pour la question des activités, il n'y a actuellement pas de liste d'activités qui seraient interdites ou autorisées dans des zones de protection forte. L'analyse sera faite au cas par cas. Il faut bien se rappeler aussi que lorsque nous définirons une zone de protection forte, elle sera définie sur un enjeu écologique que nous souhaitons préserver. Sur cet enjeu-là, il sera donc important de réfléchir sur quelles sont les pressions et quelles sont les activités qui peuvent l'impacter. Parfois, des activités pourront être autorisées, mais parce que la zone de protection forte n'aura pas forcément été labellisée pour tel ou tel enjeu. En l'occurrence, l'activité n'impactera pas forcément l'enjeu qui a fait l'objet de la désignation ou de la labellisation en ZPF.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Vous êtes en train de dire que ce sera un peu au cas par cas. C'est un peu de la couture.

M. Jean-Michel CULIOLI – Office de l'environnement de la Corse

Sur la question de la définition du ZPF, tout à l'heure, j'ai repris les standards internationaux de l'IUCN et du « MPA Guide » qui font quand même référence au niveau de la convention de la biodiversité. Le « MAP Guide » part du « fully », protection intégrale hautement protégée, moyennement protégée et légèrement

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

protégée, tout cela étant bien évidemment lié aux moyens. Pour notre expérience par rapport à ce débat sur les ZPF, sur les zones de protection renforcée des Bucchi di Bonifaciu, nous avons considéré que les activités où il y avait des filets qui sont autorisés avec de la maille de 9 – ce n'est pas toujours le même type de filet que l'on peut utiliser ailleurs – avec les résultats de suivi scientifique qui démontrait qu'il y avait une durabilité et une stabilité, voire une augmentation de ces captures par unité d'efforts et sous l'eau aussi avec des suivis conjoints, on pensait quand même que l'on était dans une zone où l'on avait atteint un équilibre, où cette pression-là, si elle continuait à être suivie – et c'est important de continuer à suivre, voire de réglementer – on considérerait que nous étions dans une zone de protection forte.

La question se pose aussi au niveau international. Nous restituons ensuite ces pourcentages. Je disais bien que le 30 %, chez nous, c'est 100 % autour de la Corse. Avec Pelagos, nous sommes à 100 % d'aires marines protégées. Pour l'instant, nous sommes à 1,5 % de ce que nous espérons pouvoir être labellisés. Être à 1,5 % et sauter à 5 %, cela peut amener d'autres questions sur des protections et des types d'usages.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Y a-t-il d'autres questions ? Comme nous n'avons pas pris le temps de représenter les choses, peut-être que certains points ne sont pas très clairs. N'hésitez pas si vous avez des questions précises sur les critères qui déterminent une ZPF ou des choses comme ça.

Mme Louise BEGUINOT – Intervenante dans la salle

Bonjour. Je travaille au parc marin du Cap Corse. Je voulais savoir comment on détermine une aire marine protégée par rapport à d'autres alors qu'au final, tout est important à protéger. Je vous remercie.

M. Jean-Michel CULIOLI – Office de l'environnement de la Corse

Il y a plusieurs types d'aires marines protégées dans le monde. C'est pour cette raison que l'IUCN catégorise ces espaces. L'un des aspects des protections réglementaires est que ce sont des protections qui ont le plus fort niveau de protection. Lorsqu'une espèce ou un habitat vulnérable est très rare, nous allons y mettre des moyens réglementaires pour le surveiller et pour le protéger, parce que nous avons une responsabilité. Nous faisons une évaluation patrimoniale globale de la situation et on dit « Là, on y met un parc national » ou « On y met une réserve naturelle ».

Nous avons aussi des outils contractuels et des obligations. Pour Natura 2000, nous sommes dans l'obligation de maintenir les espèces et les habitats d'intérêt communautaire qu'a déclaré la France, dans un bon état de conservation. Il y a donc des obligations qui sont importantes de ce point de vue-là, mais tous les outils sont intéressants. Lorsque nous avons mis en place un parc naturel marin dans le Cap Corse, c'est bien parce que derrière, il y a un enjeu très fort. Ce parc vit aujourd'hui et propose, via son conseil de gestion, des orientations qui peuvent devenir réglementaires. Si nous avons le dernier dauphin ou le dernier phoque moine qui vient se reproduire dans une zone, nous y mettrons très vite une réserve naturelle et un enjeu très fort en matière réglementaire, mais chaque outil est différent.

M. François CASABIANCA – Vice-président du CSRPN, intervenant dans la salle

Je suis le vice-président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Ce qui me faisait soucier dans la présentation de façon un peu générale, c'est que nous avons l'impression que 5 %, c'est très ambitieux. On dit que cela va être formidable parce qu'aujourd'hui, nous sommes 0,22 %. J'ai compris qu'en Corse, nous avons un peu plus.

M. Jean-Michel CULIOLI – Office de l'environnement de la Corse

En intégrale, en comptant les cantonnements de pêche, nous sommes à 0,86. Nous sommes à 1,50 % en termes de zone de protection renforcée avec la majeure partie dans le sud.

M. François CASABIANCA – Vice-président du CSRPN, intervenant dans la salle

Cela veut dire qu'il y a bien une motivation, et dire « Pour passer à 5 %, aidez-nous à trouver les endroits où il faut le faire ». Je pense que ce n'est pas la question. La question n'est pas de demander à nous aider à trouver. Nous pouvons en trouver assez facilement. La question est plutôt de savoir comment nous allons réunir les conditions pour que cette protection soit effective, soit partagée par l'ensemble des gens concernés, que ce soit les gens qui ont des activités humaines dans la zone ou les gens qui veulent maintenir ou protéger ces espaces.

Nous voyons bien qu'il y a, en permanence, des compromis à trouver entre maintenir des activités ou les rendre impossibles, ou en tout cas, non souhaitables sur certains aspects et à certains endroits. Cela va donc gêner un certain nombre de personnes. Il faut quand même le dire comme ça. Ce n'est pas vraiment vous aider à trouver, mais c'est plutôt peut-être identifier les obstacles ou les verrouillages qui font qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas à 5 %. Il y a certaines activités qu'il ne faut pas toucher, parce que c'est important et parce que ça donne à manger aux gens.

Là-dessus, nous avons deux grandes activités qui sont le tourisme et la pêche. Ce sont les deux activités qui vont être potentiellement impactées si nous passons en zone de protection forte. Il faudrait donc que nous soyons un peu plus précis sur quel serait cet impact et ce que voudrait dire de passer en zone de protection forte pour des activités touristiques et pour des activités de pêche. À voir ce qu'il reste possible et à quelles conditions.

Quand on dit que l'on met en place un cadre réglementaire qui s'impose à tous, quels sont les moyens que l'on se donne pour vérifier qu'il est respecté ? Je déplace un peu les questions qui nous étaient posées vers ce qui me semble important, à mes yeux.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Merci beaucoup. Si je peux me permettre de réagir aussi – mais plus dans la question que vous posez, pas sur le fond – quand vous avez démarré votre intervention, je me suis dit que vous alliez plutôt justement nous dire que ce n'est pas parce que nous en avons peu, que 5 %, c'est formidable et qu'il en faudrait 10, 15 ou 20, et que le fait que nous soyons à 0,22 % nous laisse un objectif de 5 %, alors que non, il faut que l'on envisage le bon objectif. Finalement, vous n'êtes pas du tout allé là-dessus.

M. François CASABIANCA – Vice-président du CSRPN, intervenant dans la salle

J'entends bien ce que vous dites. Je me suis interrogé. Est-ce que 5 % est vraiment ambitieux ou non ? Est-ce le bon objectif ? Est-ce la bonne jauge ? Quand j'entends 0,22 %, je me dis que nous avons déjà fait beaucoup d'efforts et que si tous ces efforts se traduisent par 0,22 %, passer à 10 ne paraît pas très envisageable, ou en tout cas, pas très raisonnable. Dans l'idéal, je pense qu'il faudrait avoir beaucoup plus de zones de protection forte. Nous avons une biodiversité qui est très riche et nous avons une vulnérabilité réelle. Nous savons qu'il y a des endroits où certaines espèces ont disparu. D'ailleurs, il y a pas mal de gens qui pensent qu'en multipliant les espèces et en les relâchant dans le milieu, nous allons résoudre le problème. Je ne suis pas trop d'accord avec ça, mais je le dis honnêtement parce que j'ai des collègues qui essayent de faire des choses comme ça. Attention avec la restauration écologique. Si nous n'avons pas bien analysé les causes, nous n'allons pas traiter les conséquences. Cela ne sert à rien de traiter les conséquences. Ce sont des cautères sur une jambe de bois.

Attention à ne pas penser que des solutions technologiques soient simples à mettre en évidence. C'est le meilleur alibi pour ne rien changer. Nous continuons comme avant puisque nous avons la solution technologique. Ce n'est pas grave. Nous n'avons qu'à la mettre en œuvre. C'est comme le changement climatique. Il n'y a qu'à capter le CO2 dans l'air et c'est bon. On a résolu le problème. Je pense qu'il est très important de casser ces idées reçues.

Il faut aussi savoir le niveau d'ambition que nous voulons avoir. C'est là-dessus que vous me relancez. Le traduire par un chiffre comme ça, qu'est-ce que cela signifie au fond, en termes d'efforts réels et de volonté politique pour les faire ?

M. Étienne BALLAN – CNDP

Merci beaucoup.

M. Michel DELOGERE – Biologiste, intervenant dans la salle

Je partage tout à fait le point de vue de François sur les enjeux. Je voulais juste faire une petite observation. J'ai beaucoup travaillé au Conservatoire du littoral, mais je mets aussi la tête sous l'eau. Nous voyons des effets essentiellement parce que nous ne voyons pas de routes, pas de construction ou de destruction, alors que dans le milieu marin, il y a une capacité de régénération qui est impressionnante et qui n'a pas du tout d'équivalent dans le milieu marin. Si l'on met la tête sous l'eau à Lavezzi ou à Scandola, les effets du milieu y sont spectaculaires. Allez vous promener dans une zone protégée terrestre. Les oiseaux ont toujours peur de l'homme.

M. Jean-Michel CULIOLI – Office de l'environnement de la Corse

Je rejoins bien évidemment les propos qui ont été tenus. Tout à l'heure, le débat était un peu plus dans les enjeux avec les usages. Nous avons beaucoup parlé pêche et un peu moins de tourisme. Je pense que c'est moi qui en ai le plus parlé, peut-être parce que les grands enjeux sur le tourisme sont parfois plus cachés. On ne les voit pas arriver. Dans un débat public, ce sont souvent les pêcheurs qui discutent. Pour les enjeux du tourisme, nous les voyons parfois arriver plus loin. Nous avons quand même un petit peu d'expérience ensemble et nous savons bien comment les choses peuvent se traduire de ce point de vue-là, parce qu'il y a des gros enjeux.

Des questions économiques ont été posées. Le président de l'Office de l'environnement vient d'y répondre avec la présidente de l'ATC, sous l'égide du Conseil exécutif, sur la question des coffres de mouillage. Il y a ces enjeux qui sont forts et que l'on traite dans un espace protégé comme la réserve des Bucchi di Bonifaciu, avec des positions qui sont prises par la collectivité. Sur le reste, François a raison. Comment y arrive-t-on ? Nous en avons parlé, tout à l'heure. Il y a des solutions. Les pêcheurs récréatifs disent qu'il faut plus de réserves intégrales. Nous savons que la réserve intégrale, c'est le maillon qui va permettre de commencer sur la réserve de Scandola, l'élargissement de la réserve ou la création de réserves naturelles de Corse, y compris sur les réserves multisites qui vont nous permettre aussi d'atteindre ces enjeux. Nous allons forcément commencer par la réserve intégrale pour après y mettre une réserve de protection renforcée autour qui sera labellisée ou non en zone de protection forte qui sera intégrale et sera forcément en zone de protection forte.

Il y a un vrai travail à faire de concertation, mais aussi de mécanismes financiers pour réussir à mettre en place et à compenser certains usages. Quand on construit des aires marines protégées aussi, on sait que cela coûte cher. Comme je le disais tout à l'heure, la réserve des Bucchi di Bonifaciu est à 3 000 euros maximum. J'arrive à 2 500 euros, mais je suis en train de mutualiser avec mes collègues. Le travail de l'Office de l'environnement est fait aussi. Je viens de répondre à la Cour des comptes très clairement là-dessus. C'est bien moins de 3 000 euros par kilomètre carré. Quand une réserve, avec des études qui ont été faites en Europe, une aire marine protégée, c'est à peu près 13 000 euros. Nous ne coûtons pas cher par rapport à ce que nous faisons. Nous faisons 50 000 kilomètres avec nos bateaux. Nous avons 20 personnes qui sont constamment sous l'eau ou sur l'eau à Bonifaciu comme dans le Cap et y compris sur l'UNESCO, avec 2,5 millions d'euros de moyens qui ont été investis par la collectivité de Corse pour doter les gens de moyens importants.

Le travail qui est fait à notre niveau ne peut être fait qu'avec les services de l'État aussi sur certaines atteintes. La pêche industrielle vient aux abords de nos réserves parce que ça fonctionne. Tout à l'heure, j'ai montré toutes les batteries d'indicateurs que nous avons depuis 30 ans. Ce sont les comptages de poissons, c'est l'effet sur les captures par unité d'effort des pêcheurs, et toute la démonstration scientifique qui fait que l'évaluation du plan de gestion de la réserve pour les 10 prochaines années va être fait par le conseil scientifique de la réserve. Cela sera fait avec des indicateurs que nous allons donner à d'autres scientifiques, mais ces indicateurs-là montrent que nous avons un effet réserve qui est important. Nous avons des pêcheurs industriels qui viennent aux abords. Ce sont des pêcheurs industriels italiens qui sont capables, en un coup de senne, de nous prendre 500 kilos de Denti à la fin août. Nous avons réussi à monter à bord avec l'armée parce que nous ne pouvions pas le faire. Le préfet maritime a dit que c'était trop dangereux. Les enjeux sont donc à ce niveau-là. Ils sont avec des bateaux de croisière qui passent dans les Bucchi di Bonifaciu. Ces bateaux n'ont pas de double-fond. C'est en continu. L'interdiction du passage dans les Bucchi di Bonifaciu est un vieux combat. Nous sommes deux fois ZMPV. Nous avons donc encore des enjeux, y compris dans ces zones-là. Nous y avons déjà mis des moyens, mais je pense qu'autour de la Corse, je suis tout à fait d'accord pour avancer aussi sur le côtier, parce qu'il y a des enjeux côtiers. Je réitère ce que j'ai dit tout à l'heure. Scandola et le golfe de Porto mérite vraiment que l'on y mette un enjeu. À ce niveau-là, nous sommes en train d'y répondre collectivement avec l'État.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Que veut dire l'acronyme ZMPV ?

M. Jean-Michel CULIOLI – Office de l'environnement de la Corse

Zone maritime particulièrement vulnérable. Les zones maritimes particulièrement vulnérables sont les zones qui sont reconnues par l'Organisation maritime internationale, qui est l'ONU de la mer. Nous sommes sur ces zones qui sont reconnues par tout le monde.

Mme Marine DEDEKEN – Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC)

Par rapport à la question que l'on vous posait pour ce débat, ce n'est pas de nous aider à trouver des enjeux écologiques. Si je reprends ce que disait Jean-Michel, il y en a 100 % autour de la Corse. On sait qu'il y en a. L'objectif est plutôt de prioriser et de faire un état des lieux avec vous, des enjeux écologiques qui seraient à préserver en priorité et ce qui ferait obstacle à l'heure d'aujourd'hui pour les mettre en zones de protection forte. Ces travaux de zones de protection fortes sont pilotés par la préfecture et actuellement, ils sont justement en train de travailler avec les gestionnaires pour leur demander, sur l'aire de gestion, ce qu'ils souhaitent, labellisés, quels sont les enjeux, ce qui leur manque éventuellement pour que cela puisse être labellisé et de prévoir ces travaux.

Sur la question du large ou du côtier, nous aurons peut-être moins d'activités et une labellisation qui pourrait être plus rapide, mais de toute façon, cela ne veut pas dire qu'il ne faudra pas se pencher sur les enjeux qui sont plus côtiers et que Jean-Michel a rappelé. Chaque chose en son temps.

Nous ne l'avons pas dit sur le chiffre, mais la carte que nous avons affichée de la Méditerranée représentait 7,5 %. Cela veut dire que pour arriver à ces 5 %, nous allons déjà retrancher un petit peu là-dedans et prioriser. Aujourd'hui, Jean-Michel parle de Scandola. Peut-être que vous avez d'autres zones que vous considérez à prioriser actuellement par rapport à d'autres.

M. Étienne BALLAN – CNDP

La question est clairement posée, s'il y a d'autres zones ou s'il y a des endroits auxquels vous pensez particulièrement. En sachant toujours que les 5 %, c'est toujours pareil, c'est une intention de l'État et c'est une proposition. Si vous estimez qu'il faut faire plus, vous êtes tout à fait libre de le dire. Nous sommes très clairs sur ce point. Je le redis, mais un débat public, c'est l'occasion de réfléchir, pas seulement à comment nous allons faire les choses, mais au pourquoi, où faut-il le faire et au combien. En l'occurrence, nous sommes sur combien, à savoir si 5 % est vraiment le bon chiffre. Comme vous l'avez dit, c'est une question de priorité. Cela ne veut pas dire que l'on ne fait pas, mais que l'on hiérarchise.

Y a-t-il des éléments sur des zones ou sur des enjeux particuliers qui ne sont pas forcément représentés ici, mais sur lesquels vous voudriez insister ?

M. Guillaume PINA FORGENEUE – Intervenant dans la salle

Bonjour. Je n'ai pas compris par rapport à cette carte-là. Propose-t-elle les 5 % de protection qui seraient amenés et sinon, comment les 5 % prendraient-ils place ? Comment est-ce que l'on hiérarchise les zones par rapport au Natura 2000 ou par rapport aux zones vulnérables qui ont été cartographiées par l'Ifremer ? Comment allons-nous passer de ces 0,22 % à ces 5 % ? Cela va-t-il se faire de façon graduelle ? Je ne sais pas comment cela va fonctionner. Je ne comprends pas.

Mme Marine DEDEKEN – Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC)

Ce qui a été représenté sur la carte, à l'échelle de la Méditerranée, c'est 7,5 % de nos eaux sous souveraineté française.

M. Guillaume PINA FORGENEUE – Intervenant dans la salle

C'est donc tout ce qui est coloré, au total.

Mme Marine DEDEKEN – Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC)

Oui. Cela représente 7,5 %. Notre objectif qui a été instauré par le Président de la République est de 5 % en 2027. Cela veut dire que, parmi ces zones-là, nous avons un travail de priorisation, et pas seulement parmi ces zones-là, d'ailleurs. Si nous voulons aller au-delà, dans d'autres zones que l'on juge plus prioritaires suite aux débats publics ou suite aux discussions avec les gestionnaires, nous pourrions aussi piocher ailleurs.

Comme nous le disions dans l'atelier précédent sur comment cela se fait, c'est qu'il y a plusieurs cas de figure. Soit, nous avons des outils qui sont juridiquement très forts, des zones de protection renforcée, des arrêtés de protection du biotope et des cœurs de parcs nationaux. Dans ce cas-là, et surtout si ce sont des outils qui sont créés après 2022, c'est directement labellisé. Pour ceux qui ont été créés avant 2022, les candidatures sont remontées et sauf si l'on démontre qu'il y a des pressions qui sont trop impactantes, normalement, elles sont labellisées.

Ensuite, le gros du travail – et ce dont on peut discuter aujourd'hui – c'est d'une analyse au cas par cas. Dans chaque zone où l'on considère qu'il y a un enjeu écologique, pouvons-nous la labelliser ? Est-ce que l'outil de gestion qui est présent est efficace ou faut-il mettre un outil de gestion réglementaire autre ?

débat public organisé par

Y a-t-il du contrôle ? Est-ce que le contrôle est insuffisant ? Les pressions sont-elles régulées ou sont-elles stoppées ? Ce sont tous ces critères auxquels nous allons devoir répondre et c'est ce travail qui est initié aujourd'hui avec vous, et qui sera poursuivi ensuite avec la préfecture maritime, les gestionnaires et tous les autres acteurs.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Nous arrivons à la fin de notre discussion. Nous espérons que c'est plus clair. Nous allons mettre en ligne, les présentations. S'il n'y a pas d'autres questions, je voudrais revenir sur un point qui a été quand même clairement évoqué. Je crois que la proposition qui a été faite par vous, Monsieur CULIOLI, mais aussi qui a été discutée ici, c'est que sous certaines conditions, dans la protection forte, puisse rester un certain nombre d'activités, pêche ou tourisme. Je voudrais vous reposer cette question. C'est clairement un parti pris. C'est une volonté, alors qu'au niveau national, le débat porte sur le fait de savoir s'il y a des activités qui sont d'emblée incompatibles avec la protection forte. Nous sommes bien dans ce sujet-là. Messieurs, vous avez posé ces questions tout à l'heure. Je voudrais un peu réinterroger les autres personnes. En fonction de chaque zone, allons-nous avoir un règlement différent ou un dispositif qui permettrait certaines logiques de pêche ?

M. Jean-Michel CULIOLI – Office de l'environnement de la Corse

Je veux bien préciser que c'est tout en ayant quand même un minimum de réserve intégrale. Nous visons quand même, autour de la Corse et des eaux territoriales, au moins du 2 % de réserve intégrale qui répondent aux critères « MPA Guide » sur le « fully area ».

M. Étienne BALLAN – CNDP

Si nous devons simplifier, nous dirions 2 % d'intégrale où il n'y a aucune pression, aucune prise, et pour les 3 % qui restent pour aller aux 5 %, il n'y aurait pas d'opposition de principe à accueillir une activité ou une autre. C'est une question un peu conclusive, mais cela vous paraît-il envisageable de considérer que, potentiellement, dans ces 3 % en non intégrale, ces activités puissent perdurer ?

M. Jean-Michel CULIOLI – Office de l'environnement de la Corse

Si elles sont compatibles, bien évidemment.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Nous sommes bien d'accord. Une dernière question et nous allons conclure.

Un intervenant

Je suis un peu gêné par cette approche au cas par cas. Ce qui est bien, c'est que nous sommes censés nous adapter au local, aux spécificités et aux enjeux locaux et en même temps, cela prête le flanc à des dérives possibles. À un moment, il va quand même falloir faire du chiffre et il va falloir arriver aux 5 %. Nous risquons de nous contenter de petites choses de façade. Pour les arrêtés de biotope, nous savons tous qu'il n'y a pas de gestion. En quoi un arrêté de biotope n'est pas une protection de papier, par exemple ? Des activités économiques comme la plongée qui est une activité économique qui rapporte de l'argent, si elle est bien encadrée, si les plongeurs y vont dans des endroits où ils peuvent y aller avec un comportement respectueux, avec un type de mouillage qui est adapté par le gestionnaire et autres, cela peut être tout à fait compatible avec une aire protégée. Cela peut même contribuer au rayonnement et à l'éducation à l'environnement qui est aussi l'une des missions d'une aire protégée.

Mme Marine DEDEKEN – Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC)

Vous avez mis le doigt sur une activité qui pourrait être tout à fait autorisée dans une zone de protection forte, mais parce qu'elle n'impacte pas l'enjeu écologique qui serait à l'origine de cette désignation. C'est en cela qu'il y a du cas par cas. Après, sur les cantonnements ou les arrêts de protection de biotope, nous sommes d'accord que ce ne sont pas des aires marines protégées. Ce n'est pas géré. Par contre, ce qu'il faut quand même remarquer, c'est que celles qui ont été désignées à l'heure actuelle en zone de protection forte sont toutes à l'intérieur d'une aire marine protégée où il y a une gestion. Pour l'instant, c'est ce qui a été proposé et remonté, du moins en Corse. Ce sont des outils juridiquement forts, mais qui ne fonctionnent pas sans contrôle. Parmi les trois critères qui seront nécessaires, il faut qu'il y ait du contrôle. Normalement, nous ne devrions pas avoir ce genre de dérives avec un cantonnement, sans aucun contrôle et sans aucune surveillance, qui serait labellisé.

M. Étienne BALLAN – CNDP

Très bien. Je vous remercie beaucoup. Nous allons nous arrêter là. Merci à vous pour tous ces échanges.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>